

Corporation cantonale

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT

100^e séance du 4 octobre 2025
100. Sitzung vom 4. Oktober 2025

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prières
2. Communications
 - a) du Président ;
 - b) de l'Évêché et des régions diocésaines ;
 - c) du Conseil exécutif.
3. Approbation du procès-verbal de la 99^{ème} séance du 14 juin 2025
4. Assermentation d'un nouveau délégué
5. Révision partielle du Statut – 2^{ème} lecture
 - a) Position de la Commission RFin ;
 - b) Position du Conseil exécutif ;
 - c) Discussion et vote – 2^{ème} lecture ;
 - d) Vote final.
6. Règlement sur le frein aux contributions
 - a) Position de la Commission RFin ;
 - b) Position du Conseil exécutif ;
 - c) Débat et vote sur l'entrée en matière ;
 - d) Discussion de détail et vote – 1^{ère} lecture.
7. Révision partielle du Règlement concernant la procédure et la juridiction administratives ecclésiastiques – 1^{ère} lecture
 - a) Position du Conseil exécutif ;
 - b) Position de la Présidence de l'Assemblée et débat sur l'entrée en matière ;
 - c) Discussion de détail et vote – 1^{ère} lecture.
8. Divers
 - a) Dates de l'Assemblée 2026 ;
 - b) Remerciements.
9. 100^{ème} Assemblée – apéro commémoratif

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebete
2. Mitteilungen
 - a) des Präsidenten;
 - b) des Bistums und der Bistumsregionen;
 - c) des Exekutivrats.
3. Genehmigung des Protokolls der 99. Sitzung vom 14. Juni 2025
4. Vereidigung eines neuen Delegierten
5. Teilrevision des Statuts – 2. Lesung
 - a) Stellungnahme der Kommission RFin;
 - b) Stellungnahme des Exekutivrats;
 - c) Diskussion und Abstimmung – 2. Lesung;
 - d) Schlussabstimmung.
6. Reglement über die Beitragsbremse
 - a) Stellungnahme der Kommission RFin;
 - b) Stellungnahme des Exekutivrats;
 - c) Eintretensdebatte und Abstimmung;
 - d) Detaildiskussion und Abstimmung – 1. Lesung.
7. Reglement über die kirchliche Verwaltungsrechtspflege – 1. Lesung
 - a) Stellungnahme des Exekutivrats;
 - b) Stellungnahme des Präsidiums der Versammlung und Eintretensdebatte;
 - c) Detaildiskussion und Abstimmung – 1. Lesung.
8. Varia
 - a) Versammlungsdatum 2026;
 - b) Dankesworte.
9. 100. Versammlung – Gedenk-Apéro

Présents : 48 délégués

Excusés : 10

Absents : 2.

Anwesend: 48 Delegierte

Entschuldigt: 10

Abwesend: 2.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. l'Abbé Alexis Morard, Herr Hans Rahm, M. Maurice Seydoux, M. Michel Vorlet, M. Gabriel Simonet, M. Gérald Toffel, M. François Roubaty, M. Eric Crausaz, Mme Lan-Anh Vu, Mme Elisabeth Michaud-Wicht.

Absents / Abwesend: Herr David Reichmuth, M. Laurent Zenoni.

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Isabella Senghor, Bischöfliche Beauftragte für die deutschsprachige Bistumsregion, Mme Aurelia Dénervaud-Pellizzari, Représentante de l'Évêque

pour la partie francophone, Frau Kathrin Meuwly, co-Adjunktin der bischöflichen Beauftragten für die deutschsprachige Bistumsregion, Mme Véronique Benz, Service communication, Herr Bruno Boschung, Präsident des Exekutivrates, M. Benoît Sansonnens, Vice-Président du Conseil exécutif, M. Marc Joye, membre du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, Herr Anton Meuwly, Mitglied des Exekutivrats, M. David Neuhaus, Secrétaire général, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Johanna Fasel, secrétaire.

Invités / Gäste: Mme Anne-Elisabeth Nobs, Vice-Présidente du Conseil synodal de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. Claude Nordmann, le Représentant de la Communauté israélite de Fribourg, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Herr Siegfried Ostermann, Co-Adjunkt der Beauftragten für die deutschsprachige Bistumsregion, M. João Carita, Responsable du Service de la communication.

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Die Sitzung wird um 8.00 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Chers déléguées et délégués, membres de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg (CEC), sehr geehrter Herr Präsident und liebe Mitglieder des Exekutivrats, liebe Vertreterinnen des Bischofs für die beiden Bistumsregionen des Kantons Freiburg, Monsieur le Secrétaire général de la CEC, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, chères collaboratrices, chers collaborateurs, chers invités, liebe Gäste, und ganz besonders, liebe Ehemalige, chères anciennes et chers anciens, présidents et membres du bureau de la Présidence, secrétaires généraux et secrétaires, c'est un énorme plaisir de vous voir ici parmi nous. Merci d'avoir répondu présents et d'être venus, en particulier vous qui êtes venus comme invités au début de cette séance, pour suivre nos débats de la 100^{ème} Assemblée de la CEC. Cela nous fait chaud au cœur. Je me réjouis de lever mon verre avec vous en fin de matinée.

Ich eröffne die 100. Sitzung der Versammlung der kantonalen Körperschaft und grüsse Sie alle herzlich. Es haben sich folgende Personen entschuldigt: Pater Alexis Morard, der bei der Vereidigung der neuen Schweizer Gardisten in Rom ist, Hans Rahm, Maurice Seydoux, Michel Vorlet, Gabriel Simonet, Gérald Toffel, François Roubaty, Eric Crausaz et Lan-Anh Vu.

Parmi les invités se sont excusés, Monsieur Claude Nordmann, Président de la Communauté israélite et Siegfried Ostermann, co-adjoint de la Représentante de l'Evêque pour la région diocésaine alémanique. Je salue également la présence de Madame Anne-Elisabeth Nobs, Vice-Présidente du Conseil synodal de l'Église réformée.

Wir werden um 9 Uhr 30 eine Pause machen. Il y aura une pause à 9h30.

Wie üblich beginnen wir mit einem Gebet. Dieses Mal beten wir auf Deutsch, nächstes Mal auf Französisch. Das Gebet wird jedoch übersetzt. Was nicht übersetzt wird, ist meine Ansprache zum 100. Versammlungsjubiläum. Aber sie haben den Text in der Schlussversion vor sich auf dem Pult. Anschliessend wird wie immer simultan übersetzt: Wer Deutsch redet, wird auf Französisch übersetzt und wer Französisch redet, wird auf Deutsch übersetzt. Ich danke der Übersetzerin herzlich für ihre Arbeit.

Ich bitte jetzt Frau Bettina Gruber nach vorne zu kommen für das Gebet. Auch dir herzlichen Dank, liebe Bettina.

Frau Bettina Gruber Haberditz. Guten Morgen, vielleicht haben Sie beim Ankommen schon nicht nur den Weg im Blick gehabt, aber vielleicht auch ein bisschen rechts und links und oben und unten. Heute ist der Tag des Heiligen Franziskus. Er ist wirklich eine Gnade, ein Geschenk für unsere Kirche, weil er, wie wenige andere, die Verbundenheit mit der ganzen Schöpfung ganz tief erlebt hat und in der Schöpfung auch Gott gesucht und gefunden hat.

Mit dem heutigen Tag endet ja auch die Schöpfungszeit. Das wird uns natürlich nicht daran hindern, auch während den restlichen Endmonaten des Jahres der Schöpfung, Sorge zu tragen.

*Gott,
wir danken dir
für die kleinen und grossen Wunder,
die du uns jeden Tag schenkst.*

*Für die Luft, die wir atmen,
das Wasser, das wir trinken,
und die Liebe, die wir empfangen.*

*Hilf uns,
nicht in der Routine des Alltags zu versinken,
sondern jeden Moment
mit Dankbarkeit zu betrachten.*

*Lehre uns,
dass wahre Fülle nicht im Besitz,
sondern im Bewusstsein
für deine Geschenke liegt.*

Amen.

Ich wünsche uns allen einen gesegneten Tag.

M. le Président. Ganz herzlichen Dank, Bettina.

2. Communications

2. Mitteilungen

a) Allocation du Président à l'occasion de la 100^e tenue de l'Assemblée

a) Ansprache des Präsidenten aus Anlass der 100. Versammlung

M. le Président. Nous sommes Église, wir sind Kirche. Nous sommes l'Église catholique romaine fribourgeoise et, plus précisément, nous sommes le parlement du pilier régi par le droit constitutionnel ecclésiastique dans le canton de Fribourg.

Wir sind die parlamentarische Versammlung der demokratisch konstituierten Volkskirche mit den Pfarreien als Fundament und den Ordensgemeinschaften, den Seelsorgeeinheiten und Dekanaten, den Vertreterinnen und Vertretern der Seelsorgenden und des Bischofs.

Nous sommes l'émanation du droit en vigueur, lui-même né des relations étroites entre l'État et l'Église, les Églises dans notre pays. Et nous sommes aussi aujourd'hui réunis pour la 100^{ème} fois ce qui méritait, au regard de la Présidence, une petite commémoration.

Bienvenue à vous toutes et tous et en particulier aux deux Représentantes de notre Évêque qui nous adresseront la parole suite à mon discours solennel. Sans vous, liebe Isabella et cara Aurelia, notre action est incomplète. Sans la présence de l'Évêché, pilier ecclésial de l'Église catholique fribourgeoise, nos délibérations et nos décisions ne peuvent développer leur sens complet que nous plaçons sous le signe de l'action divine, ici sur terre, dans notre petit coin du monde faisant partie de l'Église universelle.

Die römisch-katholische Kirche der Schweiz verfügt über spezielle Strukturen. Da ist einerseits der volksskirchliche, öffentlich-rechtliche Pfeiler, von welchem das wichtigste Fundament die Pfarreien sind und der seine Mittel hier im Kanton Freiburg über die proportional verteilten Einnahmen der Kirchensteuer erhält. Dazu gehört auch die Körperschaft, beziehungsweise die «CEC», wie wir sagen. Und andererseits besteht der kirchliche Pfeiler, der durch die Bistümer verkörpert wird. Nach kirchenhistorischen und kirchenrechtlichen Kriterien ist das selbstverständlich der erste Pfeiler. Er hat seine eigenen Finanzquellen, ist aber mit dem volksskirchlichen Pfeiler in Symbiose, auch materiell und finanziell, ganz eng verknüpft.

Ni l'un, ni l'autre de ces piliers ne peut fonctionner sans l'autre. Nous sommes dépendants les uns des autres, co-dépendants diraient les sociologues ou psychologues. Cette dimension psychologique n'est pas toujours facile à gérer, tant les caractères humains peuvent être individuels. Es «menschelt» in der Kirche, wie man so schön sagt in schweizerischem Deutsch.

Mesdames et Messieurs, nous vivons en symbiose dans ces deux piliers, à la recherche permanente d'une entente au bénéfice de l'Église catholique fribourgeoise, du Bien commun. J'aimerais placer cette 100^e tenue de l'Assemblée de la CEC sous le signe de l'effort durable de recherche de la compréhension, de la collaboration et de la coopération qui nous est demandé.

Permettez à l'historien que je suis de retracer les jalons qui nous ont amenés ici, de jeter un regard dans le rétroviseur pour mieux comprendre et saisir d'où nous venons, quel cheminement nous avons fait et vers où nous nous dirigeons. Ce faisant, j'aimerais aussi honorer les personnes qui ont contribué à créer l'Église catholique fribourgeoise démocratiquement constituée dans sa forme actuelle et mettre des éléments de la pensée qui les a guidés.

Als der weitum anerkannte und geschätzte Jurist und Kirchenrechtler Jacques Ducarroz am 19. September 1992 in der Aula des Kollegiums St.-Michael die konstituierende Sitzung eröffnete, war unsere Versammlung noch ein provisorisches Gremium. Sie gründete ihre Existenz auf eine Verfassungsrevision, die von der Freiburger Bevölkerung 1982 gutgeheissen wurde, und auf eine gesetzliche Grundlage, ein neues Gesetz aus dem Jahr 1992.

Cette base légale, la loi sur les rapports entre l'Église et l'État, a permis l'élection d'une Assemblée constitutive, d'une Assemblée ecclésiastique provisoire. Un arrêté du Conseil d'État du 10 juillet 1992 définissait le fonctionnement des organes de cette Assemblée jusqu'à l'adoption de son propre règlement. Ce fut donc le Conseil d'État qui convoqua la première Assemblée par l'entremise d'un groupe de travail préparatoire présidé par le professeur Nicolas Michel de l'Université de Fribourg.

Die Kirche war jedoch nicht abwesend in diesem Prozess, ganz im Gegenteil. Die vorbereitende Arbeitsgruppe war von den Bischofsvikaren eingesetzt worden. Als Präsident der provisorischen Versammlung und des provisorischen Exekutivrats amtierte Jacques Ducarroz, dessen Verdienste an dieser Stelle nicht genug verdankt werden können. Jacques ist nicht mehr unter uns, aber sein Geist weht immer noch durch die CEC. Zahlreiche Personen, die heute hier anwesend sind, haben unzählige Erinnerungen an ihn. Ich selbst habe ihn als junger Student kennenlernen dürfen und denke immer wieder an die tiefgreifenden und hochstehenden Diskussionen, die ich mit ihm führte, auch an sein Schmunzeln, wenn er mit uns nach einem Stamm die studentischen Lieder sang, die naturgemäss nicht immer kirchliches Niveau erreichten.

Paix à son âme ainsi qu'à tous ceux et toutes celles qui nous ont quittés.

La CEC avait un premier chef dans la fleur de l'âge, mais il n'était de loin pas le plus jeune. Selon l'article 7 de l'arrêté du Conseil d'État, les membres les plus jeunes étaient désignés d'office comme scrutateurs et scrutatrices de l'Assemblée constitutive. Il s'agissait de Benoît Sansonnens qui est aujourd'hui vice-président du Conseil exécutif, Charles de Reyff, Marie-Paule Eltschinger et Isabelle Chassot qui, et je tiens à le souligner, était une des forces motrices pendant la rédaction des bases statutaires et réglementaires de notre Corporation et de ses organes. Je te salue cordialement parmi nous, chère Isabelle.

C'est grâce aux petites mains et aux esprits vifs des personnes citées et surtout sur la base de l'énorme engagement de tous ses membres, que l'Assemblée a pu adopter le premier Statut des Corporations

ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg le 14 décembre 1992. Le hasard du calendrier des votations nous apprend que l'Église catholique de Fribourg voyait un peu plus loin que le peuple suisse qui venait à ce moment, au mois de décembre, de rejeter l'adhésion de notre pays à l'Espace économique européen.

J'exprime ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont œuvré avec détermination, professionnalisme, humanité et Foi, à cette phase de la naissance de la CEC.

Die nächste Etappe dauerte ein bisschen länger, weil die Mühlen der Verwaltung bekanntlich langsam mahlen. Wie dem auch sei, am 8. Juni 1997 wurde das Statut der kirchlichen Körperschaften in einer Abstimmung gutgeheissen, trat am 1. Januar 1998 in Kraft und im selben Jahr, am 21. November, trat unsere Versammlung in ihrer definitiven Form zum ersten Mal zusammen, und zwar in der Kapelle von Regina Mundi, dem ehemaligen internationalen Seminar der Marianisten.

La première Assemblée régulière fut convoquée par le président provisoire et par la secrétaire attitrée Caroline Dénervaud. Après l'ouverture solennelle par le doyen d'âge Heinrich Bürgy, l'Assemblée élit son premier président en la personne de Laurent Passer, avec 60 voix, comme candidat des paroisses du Grand-Fribourg. Bienvenu également parmi nous. Parmi les membres ayant obtenu des voix éparses il eut également un représentant du clergé, l'Abbé Marc Joye.

Heinrich Bürgy wurde auf Vorschlag der Delegierten Deutschfreiburgs zum ersten Vizepräsidenten gewählt, mit 59 Stimmen. Mario Parpan, den die meisten als aktuellen Präsidenten des Verbandsrats der deutschsprachigen Seelsorge in der Stadt Freiburg und Umgebung kennen, erhielt ebenfalls Stimmen.

En tant que deuxième vice-président, l'Assemblée choisit Monique Castella sur proposition du décanat Sarine-Lac, dans une élection contestée, avec un résultat net de 45 voix. Monique est bien Gruérienne d'origine, mais les Gruériens lui auraient préféré une autre dame, d'autant plus que les deux autres membres de ce qui allait plus tard devenir la Présidence, représentaient des régions situées au nord du canton.

Von diesen ersten Wahlen der Versammlung möchte ich nicht den regionalen Wettbewerb unterstreichen. Das ist in unserem föderalen Gemeinwesen ganz normal. Sondern ich will die sprachliche Proportionalität hervorheben, mit der Präsenz der Deutschsprachigen, sowie die Sorge, dass neben zwei Männern auch eine Frau im ersten Ratsbüro Einsitz nahm. Heute sind wir ein Präsidium aus drei Männern. Dafür ist es umso schöner, dass die beiden Bistumsregionen Deutsch- und Welschfreiburg seit 2020 von zwei Vertreterinnen geleitet werden. Es ist dies ein lebendiges Zeichen der Inklusion und der Vielfalt. Die römisch-katholische Kirche ist in mancher Hinsicht viel agiler, viel offener und viel moderner als sie wahrgenommen und dargestellt wird.

Pour clore mon tableau d'histoire récente, j'aimerais mettre en avant une autre dimension qui m'importe beaucoup et qui a une importance particulière pour nous tous. Il s'agit de l'association étroite de la présence permanente et de l'écoute durable de l'évêché durant cette phase de naissance de ce qui est aujourd'hui la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg.

Ainsi la séance constitutive fut précédée d'une messe à la cathédrale St-Nicolas, présidée par Monseigneur Pierre Mamie. J'ai fait quelques recherches dans les documents de l'époque et voudrais partager deux, trois citations tirées des procès-verbaux avec vous.

Lors de la deuxième séance de l'Assemblée provisoire, à Grangeneuve cette fois-ci, le président eut l'honneur de saluer spécialement l'évêque diocésain ainsi que les deux vicaires épiscopaux, chanoines du chapitre cathédral de St-Nicolas. Il dit que leur participation « est la manifestation visible du lien qui doit nous unir avec l'Église et la marque tangible et tout l'intérêt qu'ils portent à nos travaux ».

Bei der konstitutiven Sitzung der definitiven Versammlung, befand sich das Bistum in einer Sedisvakanz und wurde vom Administrator diocésain Monseigneur Jacques Richoz geleitet. Das Protokoll gibt seine Worte wieder :

« L'Évêque qui viendra, comptera sur le canton de Fribourg, comme il compte sur les autres cantons du diocèse. Il attendra de vous que vous soyez généreux, bien disposés pour trouver les meilleurs

chemins possibles dans la mise en place d'une structure cantonalisée de l'Église. Il ne faudra pourtant pas oublier que l'Église dépasse les cantons et que les problèmes des cantons ne sont pas les problèmes de l'Église universelle. L'Église universelle a une dimension qui nous échappe parfois. Nous aimons bien sentir un peu les contours de l'Église qui est chez nous, c'est normal. Cependant n'oublions jamais que nous faisons partie d'un ensemble et que nous tous baptisés, nous avons à nous mettre vraiment à l'écoute de l'universel. C'est ainsi que nous pourrions avancer normalement et avec beaucoup de générosité dans ce travail qui nous est dévolu. »

Ich nehme die Gedanken des gemeinsamen Weges mit, des Blicks über den Tellerrand hinaus, des wohlwollenden Zuhörens und der gegenseitig praktizierten Grosszügigkeit. Die damaligen Worte der beiden Bischofsvikare bildeten einen würdigen Einstieg in die Arbeiten der konstituierenden Versammlung und sollen uns im Hier und Jetzt zur 100. Versammlung die erneuerte Kraft zum konstruktiven Vorwärtsschreiten geben.

Lors de la constitution de l'Assemblée, le vicaire épiscopal Jacques Banderet commença la prière avec le chant « Ma lumière est mon salut » avec intercessions, dont la première « Je vous souhaite la lumière qui vient d'en haut. Elle fait reculer les distances et les frontières », et la quatrième « Je vous souhaite la lumière qui vient du dialogue toujours recommencé, car lorsque nous sommes attentifs à chacun, la fraternité, l'amitié s'installent ».

Bischofsvikar Thomas Perler hob seinerseits nach der Lesung aus der Apostelgeschichte die positive Einstellung hervor sowie die gelebte Solidarität und die Bereitschaft zum Teilen. Mögen uns diese Gedanken des Teilens und des Dialogs, der Brüderlichkeit und der Freundschaft auch auf dem künftigen Pfad der Versammlung und ihrer Arbeiten begleiten.

Puissent ces pensées inspirer notre action et aussi l'engagement de du Conseil exécutif, de la direction de nos régions diocésaines et de l'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg.

Je vous remercie pour votre attention.

J'ai maintenant le plaisir de passer la parole à Isabella et Aurelia. Merci d'être parmi nous. Vous allez nous présenter une ébauche de vision pour la pastorale au sein des régions diocésaines. Vous avez la parole.

b) Communications de l'Évêché et des régions diocésaines

b) Mitteilungen des Bistums und der Bistumsregionen

Mme Aurelia Déneraud-Pellizzari. Merci beaucoup. Ce matin nous voulons vous présenter les orientations stratégiques pastorales diocésaines. Ce sont des orientations qui concernent toutes les régions diocésaines ainsi que tous les cantons. Ces orientations ont été émises par notre Évêque en réflexion avec son équipe et les représentants de l'Évêque.

En bref il faut prendre conscience que l'organisation de l'Église ne correspond plus aux besoins, dans son organisation pastorale, ainsi que dans ses priorités financières.

Je ne sais pas si vous connaissez l'histoire de la grenouille ? La grenouille se trouve dans l'eau chaude, dont la température augmente peu à peu et elle ne se rend pas compte que l'eau est tellement chaude, qu'elle va mourir. En revanche, si elle avait plongé dans l'eau chaude, elle se serait échappée tout de suite.

Frau Isabelle Senghor. Je me permets de faire un petit rappel qui s'avère plus au moins nécessaire dans cette Assemblée, par rapport au modèle dual suisse.

Vous êtes bien conscients, peut-être plus que moi, que l'autorité pastorale décide, planifie et organise la pastorale locale et transversale. Quant aux organes de financement, ils assurent la réalisation pratique et financière de la pastorale, décidée par l'autorité pastorale.

Ça va de soi que cela nécessite une coopération. C'est pour cela qu'on est là aujourd'hui, pour vous partager cette vision.

Mme Aurelia Déneraud-Pellizzari. Cette vision se base sur des constats et des remarques préliminaires.

Le premier constat est le fait que le monde change, mais nous ne l'avons pas vu changer.

Aujourd'hui, nous fonctionnons encore avec une pastorale locale. Notre souhait et celui de l'Évêque, est de développer encore plus une pastorale transversale. Elle doit être appliquée davantage au niveau des unités pastorales, des décanats et des structures cantonales, diocésaines et supradiocésaines.

Le deuxième constat est l'échec de l'évangélisation. L'Évêque l'a dit à plusieurs reprises que les catéchumènes, donc les adultes qui demandent le baptême et la confirmation, ne mentionnent jamais leur paroisse comme lieu de conversion. C'est la même chose aussi avec nos séminaristes qui nous viennent d'ailleurs. Pourtant, la totalité des recettes de l'Église fribourgeoise revient aux paroisses.

La pastorale paroissiale telle qu'elle a existé, ça ne marche plus.

Frau Isabelle Senghor. Et un troisième constat concerne la granularité. Il faut que nous nous rendions compte, certes c'est une réalité de l'histoire, 48% des paroisses se trouvent dans le canton de Fribourg. 63% des lieux de cultes du diocèse se trouvent chez nous. Ce sont des chiffres qui doivent absolument nous interpeller. Il s'agit d'énormément de lieux de cultes. Et vu nos forces, et là je parle en termes pastorale et financière, on se pose de plus en plus de questions quant à savoir s'il est vraiment possible de tous les desservir.

On est conscients, et c'est là qu'on doit tous regarder davantage, où nos paroisses, où nos communautés sont vivantes. Charles en parle souvent. Ça l'interpelle beaucoup, les paroisses et les communautés qui sont vivantes, qui attirent les fidèles, qui sont aussi une source, un lieu d'espoir pour les gens qui y vont, mais aussi qui y travaillent. Il y a aussi d'autres lieux et on doit aussi les regarder avec honnêteté et ouverture et se poser la question si ces communautés sont encore vivantes. Car on peut l'affirmer, une communauté moribonde ne donne pas envie de revenir. Mais il y a des pôles territoriaux très dynamiques, vivants et enthousiasmants. Et c'est là qu'on doit porter notre regard.

Mme Aurelia Déneraud-Pellizzari. Le quatrième constat concerne la baisse du nombre de prêtres. Nous avons conscience de cette baisse. Elle est en lien aussi avec la forte baisse des pratiquants, du nombre de sacrements du mariage.

Beaucoup de prêtres viennent d'ailleurs, de pays où ils manquent ensuite. Pouvons-nous continuer à profiter de notre aisance financière pour concurrencer des régions plus pauvres ? Est-ce vraiment une question du nombre de prêtres ou plutôt d'une réorganisation nécessaire des prêtres ? Est-ce que les prêtres ne devraient pas plutôt être affectés dans ces pôles de joie, de communauté et même dans une pastorale transversale, plutôt que continuer à être dans des paroisses mortes ? On ne manque pas de prêtres, on les gaspille.

On est aussi conscients qu'il existe des collaborateurs qui ne répondent pas complètement à nos attentes. La majorité dépassent largement leur cahier des charges, mais d'autres n'y répondent pas. Certains agents pastoraux provoquent des conversions, mais d'autres font fuir les fidèles.

Ces collaborateurs coûtent cher à l'Évêché et aux régions diocésaines. Nous avons des employés aux mauvais endroits.

Frau Isabelle Senghor. Le sixième constat est peut-être un des plus importants. L'enveloppe globale va diminuer. On le voit et on l'affronte. A Fribourg, on constate cela au travers des sorties d'Église. On le voit aussi dans les autres régions. Dans le canton de Vaud, des coupes budgétaires ont lieu. A Genève et Neuchâtel, on constate des baisses structurelles au niveau des dons. On va devoir faire avec moins !

C'est pour cela que le mutualisé/transversal est à bout de souffle. Avoir des budgets devient de plus en plus compliqué, d'après le septième constat.

De l'argent, il y en a encore à certains endroits, selon le huitième constat. Il y a des exemples et il faut en parler ouvertement et en parler ensemble. Il y a par exemple des paroisses fribourgeoises qui dégagent encore des bénéfices, de l'argent qui reste à la fin de l'année, ou des paroisses qui peuvent

se permettre d'investir dans des infrastructures ou des EPT, alors que l'Évêché ne peut plus se le permettre. Il y a des manques flagrants ailleurs. Parlons-en !

J'ose affirmer devant cette Assemblée que l'argent dans l'Église n'est pas là où il le faut.

Mme Aurelia Dénervaud-Pellizzari. Selon notre vision, la priorité doit être donnée aux pôles, ces communautés vivantes où on peut percevoir la joie et qui donnent envie de revenir. Ces lieux existent déjà, rien ne doit être réinventé, il faut simplement les identifier. Nous en avons parlé dans nos sessions diocésaines et régionales, avec le titre « Osons le changement ! ». Tous les agents pastoraux ont pu entendre depuis plusieurs années que nous devons changer notre manière de faire. Aujourd'hui nous nous trouvons dans la phase où nous devons poser ce changement, l'identification de ces pôles et le développement, voir la création de ceux-ci.

Cette année, nous, les régions diocésaines, souhaitons identifier ces pôles et s'en approcher. S'il n'y en a pas, nous pouvons aussi en créer. Dans les régions où il n'y en a pas, nous devons en créer. Pour ce faire, nous devons aussi réduire la voilure ailleurs. On ne pourra pas tout desservir comme avant.

Comment cela va-t-il se passer ? Les curés-modérateurs, avec leurs équipes, en lien avec leur Représentante de l'Évêque, vont essayer d'identifier ces différents pôles et ensuite nous passerons à la mise en œuvre de ceci.

Frau Isabelle Senghor. Une pastorale qui pense davantage en pôles, elle doit davantage être une pastorale transversale. Qu'est-ce qu'on sous-entend par-là ?

Une pastorale transversale dépasse les logiques territoriales. C'est déjà le cas pour certaines missions, telles que les aumôneries, la diaconie, la communication, la prévention, etc. Elle existe déjà. Par contre, et c'est un point extrêmement important, on en a beaucoup parlé avec les collaborateurs et les collaboratrices, la pastorale transversale et la pastorale territoriale, elles ne doivent pas être traitées de manière opposée. Elles doivent être liées de manière étroite. La pastorale transversale est au service et répond aux besoins du terrain. C'est précisément pour cette raison qu'on doit mutualiser les ressources à l'échelle supraparoissiale.

On vous a partagé cette vision diocésaine. Parlons du canton de Fribourg, avec nos particularités. Il faudra que nous, tous ensemble, on trouve la traduction, la mise en œuvre pour le canton de Fribourg, avec les deux régions et leurs particularités respectives.

Pour ce faire, on est devant un énorme défi. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'on commence à partager avec vous la vision et les implications, les conséquences qu'une telle vision peut avoir. L'énorme défi, il est là ! C'est un des défis, il y en a peut-être d'autres, mais c'est là le grand défi.

Où vont nos impôts ? Aujourd'hui il y a un tiers des dépenses qui est centralisé, à peu près moitié transversal, moitié territorial. Deux tiers des dépenses sont paroissiales. Attention, c'est une moyenne. La question qui se pose : faut-il changer ? J'ai dit qu'on parlait d'une moyenne. On doit faire très attention. On a des paroisses riches, mais aussi des paroisses pauvres. Il y a déjà des paroisses qui affectent la quasi-totalité de leurs dépenses aux dépenses transversales, pendant que d'autres dégagent encore des bénéfices.

La pastorale transversale est importante surtout pour les paroisses pauvres. C'est pour eux aussi, et surtout pour eux qu'on doit maintenir, voire renforcer la pastorale transversale, afin de permettre des services qui ne seraient pas possible autrement. Attention, et c'est un point important, le transversal, la pastorale des pôles, ça ne veut pas dire que c'est Fribourg. Ça peut se faire et ça doit se faire sur place.

Si je fais un résumé, seul un tiers sert à la pastorale, c'est pourtant 100% notre mission.

Les besoins deviennent de plus en plus transversaux. Seulement un sixième de l'impôt est centralisé.

Par conséquent, limiter les dépenses pour la pastorale à un tiers, c'est faire fausse route. Est-ce que 15%, qui est notre pastorale principale, est juste ? Garder une stabilité en territoriale et si nous pouvons faire quelques mutualisations, pourquoi ne pas les faire. Une diminution progressive des dépenses au niveau des paroisses est également nécessaire.

Un plan quinquennal permet d'adapter nos besoins à la réalité de l'Église, avec une hausse progressive du transversal, les ajustements nécessaires dans la territoriale au travers de la mutualisation et la diminution progressive des autres dépenses plus locales.

A terme, le financement de la pastorale devrait davantage être affecté à la transversale et la pastorale territoriale. On vous parle d'un changement sur le long terme. C'est pour cela que c'est important qu'on commence dès à présent à en parler. Les APL, les collaborateurs, nous avons déjà commencé. On était déjà à certains moments avec vous, dans les sessions diocésaines. On doit en parler davantage, pas seulement quand il s'agit de budget.

Allons de l'avant, tous ensemble. Réfléchissons ensemble. On vous a parlé d'une vision qui concerne les pôles, le transversal, surtout les liens entre les deux, la pastorale territoriale et transversale. Comment on le finance ? C'est là où on doit commencer dès maintenant à réfléchir ensemble comment le faire. Je me réjouis déjà de pouvoir faire ça avec vous dans les années à venir. Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Président. Liebe Isabella, liebe Aurelia, vielen Dank für diese Worte. Ich bin sehr froh, dass der Prozess, den wir auch hier in der Versammlung in Gang gesetzt haben, die Dinge in Bewegung bringen. Wir sehen alle, wie die Kirche in Kanton Freiburg, aber auch im gesamten Bistum, vor Herausforderungen steht. Es gibt anschliessend einen Moment, wo sie noch Fragen stellen können. Ich möchte jedoch zuerst dem Exekutivrat das Wort erteilen. Sehr geehrter Herr Präsident, lieber Bruno, Sie haben das Wort.

c) Communications du Conseil exécutif

c) Mitteilungen des Exekutivrats

Herr Bruno Boschung. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de la Corporation cantonale, chers invités en vos titres et fonctions, le Conseil exécutif a souhaité prendre la parole afin de vous donner quelques informations relatives à ce qui vient d'être présenté par l'Autorité diocésaine.

Le 23 septembre 2025, le Conseil exécutif, le Secrétaire général et les deux Représentantes de l'Évêque se sont réunies pour une séance au vert d'une journée complète.

A cette occasion, nous avons pris connaissance de la vision pastorale de notre Évêque, comme les deux déléguées viennent de le présenter. Le Conseil exécutif demande depuis quelques temps déjà ce positionnement de la part de notre chef spirituel, en soulignant que les structures et les méthodes de travail actuelles, tant sur le plan pastoral qu'administratif, en particulier sous la pression financière très forte, ne sont plus adaptées à notre temps et ne sont surtout pas tournées vers l'avenir. Ce positionnement est indispensable pour pouvoir procéder à des changements et à des réformes de notre système, qui sont sans aucun doute nécessaires. Ce positionnement est essentiel, car en fin de compte, l'organisation et le mode de fonctionnement à tous les niveaux sont précisément axés sur cet objectif pastoral. Nous oublions parfois que les services pastoraux, tels qu'ils sont aujourd'hui demandés par la majorité des fidèles et désormais confirmés par notre Évêque, sont au cœur de notre mission et que nous devons tous, y compris les paroisses, nous y conformer.

Il s'agissait d'analyser en détail le contenu de cette vision, d'en identifier l'intention précise et de réfléchir à ce que cela signifie pour la structure de direction et d'organisation de la CEC dans son ensemble, et pour les paroisses en particulier. Comme Aurelia et Isabella l'ont bien exprimé, sous l'impulsion de l'Autorité pastorale, les nouvelles orientations diocésaines seront progressivement déclinées au sein des paroisses, qui seront associées à la mise en œuvre, notamment matériellement et financièrement.

J'ouvre ici une petite parenthèse, car nous avons ici aussi quelques Présidentes et Présidents de paroisse. L'Évêque vous a invité le 19 novembre prochain pour vous donner son message directement.

Dans le concret, le Conseil exécutif en collaboration avec les deux Représentantes de l'Évêque, a identifié 4 axes stratégiques à partir des différents constats présentés :

- 1) Identifier des pôles et les développer
- 2) Encourager les fusions de paroisses
- 3) Renforcer les moyens financiers pour la pastorale transversale
- 4) Optimiser les effectifs locaux

Concernant le point 1, l'identification des pôles, le gros du travail reviendra à l'Autorité diocésaine. Le Conseil exécutif sera chargé de la traduction financière de cet axe en allouant les ressources nécessaires là où il a la prérogative de le faire.

Pour le point des fusions de paroisse, le Conseil exécutif présentera à l'Assemblée de décembre son message ainsi que son projet de règlement visant à modifier le Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisse. Il entend prolonger les aides financières jusqu'en 2032. Du point de vue politique, le Conseil exécutif continuera de proposer et d'accompagner des projets de fusions car nous sommes conscients que tout n'est pas simple. Aujourd'hui, nous avons de très nombreux exemples de fusions réussies à présenter. J'ouvre ici une petite parenthèse également. On est aujourd'hui tout à fait conscients que c'est non seulement l'aspect financier qui pourrait motiver des paroisses à fusionner, mais nous avons tellement d'exemples, surtout dans les petites paroisses, qu'il est extrêmement difficile de trouver des candidats pour les conseils de paroisse. Peut-être que ça pourrait aider un peu, si on se met ensemble, pour s'organiser.

Concernant le point du renforcement des moyens financiers, le plus délicat, notre Évêque demande de renforcer la pastorale transversale. Les modalités financières de ce renforcement devront être discutées par tous les organes compétents au regard des dispositions en vigueur. Comme vous le savez tous, à Fribourg, plus que dans les trois autres cantons de notre diocèse, on ne peut pas tourner le bouton du jour au lendemain et ne peut pas modifier aussi rapidement les flux financiers. Concrètement, pour le budget de la CEC 2026, nous allons vraisemblablement dissoudre certaines réserves pour financer le maintien de tâches supraparoissiales importantes de la vision diocésaine qui devraient souffrir de réductions conjoncturelles. Pour les années 2027 et suivantes, le Conseil exécutif souhaite déjà rendre attentive cette Assemblée que la stratégie financière devra très probablement être adaptée.

Le 4^{ème} axe parle d'optimiser les effectifs locaux. Il s'agira de repenser les engagements pour optimiser les ressources là où nous en avons besoin. Nous aimerions voir les espaces pastoraux s'agrandir et que le personnel soit repensé dans une échelle plus large. Ce qui coûte cher aujourd'hui est la démultiplication de postes identiques dans des territoires restreints. En mutualisant les ressources, les coûts diminuent. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil exécutif travaillera avec l'Autorité diocésaine. Toutefois, sans le soutien de vous et des paroisses, cet exercice est impossible. Des efforts seront donc demandés à tous les échelons (paroisses, élus, personnel, prêtres, agents pastoraux, paroissiens etc.).

Pour cela, et c'est sans doute l'axe le plus important à développer tous ensemble, c'est la communication. Une communication claire, transparente, régulière et franche.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne suite d'Assemblée. Je me réjouis de prendre un verre avec vous tout à l'heure.

M. le Président. Vielen Dank, lieber Bruno. Meine Damen und Herren, Sie sehen, die Worte und Gedanken des Teilens, des Dialogs, der Brüderlichkeit, die am Anfang der Versammlung standen, finden ein Echo, das aktueller nicht sein könnte in der herausfordernden Lage. Ich möchte Ihnen jetzt, falls Sie eine Bemerkung machen oder eine Frage an Isabella, Aurelia, Bruno oder den Exekutivrat stellen möchten, das Wort erteilen. Sie wissen, die Prozesse kommen eben erst in Gang. Wir stehen heute nicht vor einer spezifischen Entscheidung. Um dasjenige zu würdigen, das präsentiert wurde, würde ich Ihnen gerne das Wort erteilen. Hat jemand eine Bemerkung? Möchte sich jemand äussern?

M. Daniel Werro. Monsieur le Président, chers collègues, c'est un honneur pour moi de parler devant les délégués et le Conseil exécutif, c'est très rare. Je dois dire une chose qui m'a surpris. Nous n'avons, nous le canton de Fribourg, aucune leçon à recevoir des Vaudois, des Genevois et des Neuchâtelois.

Ceci pour faire comprendre que nous sommes des vaches à traire. Nous payons beaucoup. Nous aidons les Neuchâtelois, les Genevois. Les Vaudois c'est le canton qui sape, etc. Et n'oublions pas une chose, vous, nous tous, c'est grâce à nous que les paroisses, financièrement, tournent parce qu'on paye nos impôts de paroisse et qu'il ne faut pas tendre encore plus l'élastique parce que sinon les derniers contribuables, les gros contribuables, finiront par s'en lasser. Alors choisons encore les contribuables fribourgeois qui payent leurs impôts, rubis sur l'ongle.

Je tiens juste à préciser une chose, moi qui suis un vieux de la vieille. A l'époque, pour une sortie d'Église, il fallait un acte notarié. Je ne dis pas qu'il faut en arriver là, mais choisons nos contribuables fribourgeois qui payent leur impôt de paroisse. Et pour la pastorale, il y a juste une chose qui me surprend toujours encore depuis des années. Il y a l'enseignement du catéchisme. J'ai l'impression qu'on a plus vraiment enseigné le catéchisme catholique, mais un catéchisme œcuménique ou comment faudrait-il l'appeler ? Je constate dans ma paroisse que les parents ne viennent pas à la messe, les enfants encore moins parce que les parents les démotivent. A mon avis c'est là le problème. A l'église on voit que des personnes qui ont, comme moi, beaucoup de cheveux gris.

Je ne vais pas faire plus long, car je tiens à un apéritif corsé.

M. le Président. Merci, M. Werro. Évidemment que chaque élément constitutif de notre Église a sa raison d'être. Des paroles émises avant il ne faut pas comprendre qu'il s'agirait de supprimer l'un ou l'autre, mais que des équilibres nouveaux doivent être trouvés. Est-ce que je peux passer la parole à quelqu'un d'autre ?

M. Jean-Marc Schorderet. En ce qui concerne la pastorale, je suis d'accord. Mais quand on voit que la pastorale décide de faire sur deux ans la première communion et se mettre à dos tous les parents, je pense que là il y a un problème. La confirmation ne sera pas mieux. Il y a des choses où il faut aller en avant, mais des choses où il faut réfléchir, que la base elle est derrière et c'est elle qui paye. Surtout, évitez d'engager des agents pastoraux, vous l'avez bien dit, qui n'arrivent pas à faire leur travail ou ne veulent pas le faire.

M. le Président. Merci, M. Schorderet. Ich sehe keine weiteren Wortmeldungen. Selbstverständlich können Sie die Diskussionen dann während der Pause oder dem Aperó wieder aufnehmen. Bevor wir zum nächsten Punkt kommen, möchte ich es nicht unterlassen, Isabelle zu Wort kommen zu lassen.

Frau Isabella Senghor. Moi aussi je ne vais pas faire long.

Il y a deux éléments que vous avez évoqué. Certes, on a parlé d'un exemple des messes. N'oublions pas que notre vie ecclésiale, ce n'est pas que la liturgie. On a d'autres domaines extrêmement importants. C'est pour cela qu'on parle davantage de la transversale. Il faut qu'on soit davantage dans les homes, dans les hôpitaux. Et peut-être il y a des gens qui vont venir à la messe. Mais ce n'est pas la seule chose sur laquelle on doit valoriser ou juger notre travail, d'ailleurs tous ensemble.

Et le deuxième point, on a parlé de nos employés qui sont au mauvais endroit. Ce que moi je vois et que je comprends, car moi aussi je veux que nos équipes soient complètes, ne bouchons pas les trous. Il y a aussi la tendance à dire qu'il faudrait vraiment quelqu'un, donc on met quelqu'un. Voyons le charisme de tout un chacun et réfléchissons ensemble. Il se peut qu'à un endroit, pour un petit moment, il n'y aura pas ceci ou cela, mais si on travaille ensemble, on va arriver à une pastorale complète.

C'est juste ces deux points que j'ai souhaité souligner.

M. le Président. Vielen Dank, Isabella. Wir werden also einen Prozess in Gang setzen, wo über Strukturen diskutiert wird, nachgedacht wird über Aufgaben und über die Menschen, die diese Aufgaben erfüllen.

Wir sind 47 Delegierte. Das absolute Mehr liegt bei 24 Stimmen. Die 2/3-Mehrheit bei 32.

3. Approbation du procès-verbal de la 99^{ème} séance du 14 juin 2025

3. Genehmigung des Protokolls der 99. Sitzung vom 14. Juni 2025

M. le Président. Gibt es Bemerkungen zum Protokoll der Sitzung vom 14. Juni 2025? Ich sehe keine Wortmeldungen. Somit machen wir gleich den Abstimmungstest. Bei Annahme drücken Sie bitte auf Nummer 1. Wenn Sie das Protokoll ablehnen, drücken Sie die Nummer 2. Und bei Enthaltung die Nummer 3.

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Tous les délégués ont approuvé ce procès-verbal de la dernière Assemblée. Le vote a bien fonctionné. Je vous remercie.

Sie haben das Protokoll mit 45 Stimmen einstimmig gutgeheissen.

4. Assermentation d'un nouveau délégué

4. Vereidigung eines neuen Delegierten

M. le Président. Ich bitte Valentin Rudaz, Vertreter der Pfarreiseelsorgenden, hier vorne links zu uns zu kommen. Die Ernennung von Valentin ist an der letzten Sitzung von der zuständigen Kommission bereits bestätigt worden. Ich freue mich jetzt, Valentin zu vereidigen, und lese die Eidesformel:

In Gegenwart Gottes, des Vaters, des Sohnes und des Heiligen Geistes, schwöre ich, die Pflichten meines Amtes getreu und gewissenhaft zu erfüllen.

Herr Valentin Rudaz. Ich schwöre es.

M. le Président. Ganz herzlichen Dank. (Applaus)

5. Révision partielle du Statut – 2^{ème} lecture

5. Teilrevision des Statuts – 2. Lesung

a) Position de la Commission RFin ;

a) Stellungnahme der Kommission RFin;

M. le Président. Vous vous souvenez toutes et tous du 14 juin dernier. Nous avons effectué la première lecture de la révision partielle du Statut qui permet l'introduction d'un frein aux contributions. Nous sommes donc ici aujourd'hui pour faire la deuxième lecture et pour adopter, au vote final, le Statut révisé. Je passe la parole à Matthieu Canevascini, président de la commission préparatoire.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, merci pour la parole. Nous n'allons pas introduire un frein. Il existe déjà. On connaît ce système aujourd'hui sous le terme de frein aux dépenses. En réalité, le frein ne s'applique pas aux dépenses, mais bien aux contributions des paroisses.

On vous propose donc de changer l'étiquette. La désignation était déjà fausse jusqu'ici. Ce n'est pas lié à la réforme. Il s'agit juste d'une clarification. Lorsque ce système a été introduit, la totalité des dépenses de la Corporation cantonale correspondaient aux contributions des paroisses et donc au frein aux contributions ou frein aux dépenses, c'était la même chose, ou disons ça représentait les mêmes chiffres.

Avec la fusion entre la CEC et la CMP, toute une série de dépenses de la Corporation cantonale, qui ne sont pas financées par les contributions des paroisses, qui ne sont pas décidées par notre Assemblée ou par la Corporation elle-même, mais qui sont simplement le travail fiduciaire afin de rémunérer le travail des agents pastoraux. Formellement parlant ce sont des dépenses, intégrées dans les budgets et dans les comptes, mais pas financées par les contributions des paroisses.

Avec cette réforme il est d'autant plus important de ne pas confondre les deux éléments. C'est la raison pour laquelle on vous propose de changer le titre. Pour le reste, il s'agit bien d'un mécanisme existant que l'on réforme et non pas d'une nouveauté.

Il faut garder à l'esprit que le frein aux dépenses actuel n'est pas un frein à l'endettement, comme on le connaît dans d'autres systèmes pour limiter les dépenses d'une collectivité publique. C'est un équilibre entre la part de l'argent qui doit revenir au niveau supérieur, c'est-à-dire au niveau cantonal, et la part de l'argent qui doit rester au niveau paroissial. C'est à ça que sert le frein dont on parle. Et donc on répartit les finances entre CEC et paroisses. Ça concerne uniquement la part qui est décidée par notre Assemblée et qui est financée par les contributions des paroisses.

Vous voyez à l'écran le texte actuel du Statut. Vous voyez bien que ce qui est freiné, ce sont bien les contributions des paroisses.

Le système actuel il a un certain nombre de défauts. Le chiffre de 15% il a le mérite d'être clair, mais ce n'est pas suffisant. 15% de quoi ? C'est le « de quoi » ou combien qui n'est pas clair du tout. En réalité ce sont les recettes fiscales, mais fondées sur le passé. Donc on calcule le pourcentage de frein aux dépenses sur les recettes du passé. Ce qui signifie qu'on peut avoir une situation budgétaire qui est actuellement tendue, mais il y a 5 ans tout allait bien. Là le frein aux dépenses est très généreux. Ou l'inverse, l'argent rentre à nouveau dans les caisses parce que les impôts augmentent et doit se restreindre artificiellement parce qu'il y a 3, 4 ou 5 ans la situation était défavorable. Cette orientation vers le passé complique énormément les choses.

La deuxième chose est que c'est une limite extrêmement rigide, puisque les 15% on peut les étendre un peu, lorsque notre Assemblée accepte d'augmenter le taux de frein aux dépenses, mais ça reste une limite rigide alors que les charges de la Corporation cantonale sont variables. On arrive constamment à des situations de tension.

Enfin le débat est impossible. On a parlé tout à l'heure de la nécessité de discussion sur la réorientation dans un sens ou dans un autre, d'une manière ou d'une autre, de nos activités. Lorsque le Conseil exécutif présente le budget en décembre, soit on vote le budget avec une augmentation du taux aux dépenses, soit c'est la crise.

Donc notre Assemblée est en quelque sorte soumise à une forme de pression qui tue le débat et ça frustre tout le monde.

La réforme qui vous est proposée, c'est de faire les calculs non pas sur la base du passé, mais par une orientation vers l'avenir. C'est de stabiliser les contributions des paroisses, qui est l'une des revendications les plus importantes des paroisses, ce qui leur donne une capacité de planification, quelles seront les contributions, et d'offrir une certaine souplesse.

Le mécanisme qui est proposé, c'est d'avoir une fixation des contributions des paroisses dans un plan financier pour l'ensemble de la législature, mais de fixer aussi dans ce même plan une marge de fluctuation ce qui fait que les dépenses de la Corporation cantonale pourraient être un peu supérieures ou un peu inférieures aux contributions des paroisses. Si on dépense plus une année, on doit pouvoir gagner l'année suivante ou les années suivantes ou inversement. Le système offre cette marge de manœuvre qui est nécessaire pour pouvoir stabiliser les contributions des paroisses, sans pour autant bloquer la Corporation cantonale, de manière outrancière.

Vous voyez à l'écran la modification du Statut. Le texte intégral se trouve dans la documentation. Le frein aux dépenses est intégré à un plan financier quinquennal, c'est-à-dire l'ensemble de la législature. Le deuxième élément, les paramètres-clés de ce plan financier qui définissent les contributions des paroisses, ainsi que la marge de fluctuation, ne peuvent être modifiés qu'à la majorité qualifiée. La modification du Statut que nous allons voter aujourd'hui se fait à la majorité absolue.

Pour l'instant je m'arrête là. Vous avez déjà dans votre documentation le Règlement d'application en vue de sa première lecture, prévu au point 6), soit après l'adoption de la modification du Statut.

M. le Président. Un tout grand merci cher Matthieu. Vous avez accepté cette révision en première lecture le 14 juin dernier. Est-ce que le Conseil exécutif souhaite s'exprimer ?

b) Position du Conseil exécutif

b) Stellungnahme des Exekutivrats

M. Marc Joye. Mesdames et Messieurs, le Conseil exécutif n'a rien à rajouter aux excellentes explications de M. Canevascini. C'était très clair. Nous saluons ce changement du mode de financement des paroisses qui était orienté vers le passé, basé sur des chiffres qui n'avaient pas beaucoup de sens et qui va se baser sur les besoins actuels et futurs de nos paroisses, ce qui fait beaucoup plus sens. Nous vous encourageons naturellement à accepter cette révision statutaire.

M. le Président. Merci beaucoup, Marc, pour ces paroles.

c) Discussion et vote – 2^{ème} lecture

c) Diskussion und Abstimmung – 2. Lesung

M. le Président. Quant aux deux articles révisés, soit l'article 58 et l'article 71, est-ce que je peux passer la parole à un membre ici présent ?

Herr Melchior Etlin. Wertes Präsidium und werter Exekutivrat, liebe Gäste, geschätzte Delegierte, bei der Vorbereitung auf diese Sitzung und aufgrund dessen, was uns die beiden Delegierten des Bischofs heute Morgen präsentiert haben, habe ich, einerseits als Delegierter des Bischofs und andererseits als ehrenamtlich in der Pastorale Engagierter, eine Sorge:

Und zwar den Begriff «Beitragsbremse» betreffend. Ich betone, dass ich den Systemwechsel vom «Ausgabenprimat» zum «Beitragsprimat» absolut unterstütze, denn dieser Wechsel ist zwingend. Der Begriff «Bremse» ist aber negativ behaftet und präjudiziert nur eine Richtung, nämlich langsamer, weniger. Das mag aus Sicht einiger Delegierter durchaus erstrebenswert sein, trifft aber die reale und die zukünftige pastorale Situation nicht. Wir müssen uns zwingend zuerst fragen: Wie verteilen wir die Aufgaben zwischen den zentralen und den dezentralen Einheiten, also zwischen kantonaler Ebene und pfarreilicher Ebene. Eine sinnvolle Aufteilung der Aufgaben ist effektiv und effizient, und davon profitieren schliesslich alle Beteiligten. Wenn wir uns über die Aufgabenverteilung geeinigt haben, dann können wir den Finanzplan und das Budget erstellen. Damit wir uns aber für die Zukunft nichts verbauen, plädiere ich für die Änderung der Bezeichnung: statt «Beitragsbremse» benennen wir diese Änderung «Beitragsbemessung».

Je plaide en faveur d'un changement de la terminologie. Au lieu de dire « frein aux contributions », nous appelons cette modification « calcul des contributions ».

Merci pour votre attention.

M. le Président. Je vous remercie beaucoup, M. Etlin. Le terme apparaît dans le titre de l'article 71 ainsi que dans le titre du décret dans sa généralité. Ist das sein formeller Änderungsantrag, den Titel zu ändern? (Antwort: Ja)

C'est une proposition formelle de changer le libellé du titre du décret et de l'article en question. Je soumetts cette proposition à discussion. Normalement, on ne change pas ce genre de détail entre la première et la deuxième lecture, mais je vois des mains qui se lèvent.

Herr Arnold Schöpfer. Ich unterstütze den Antrag von Herrn Etlin. Ich war auch bei der RFin dabei. Wir haben uns immer an dieser Bremse orientiert, aber es wäre für die Zukunft sicher ein guter Begriff, wenn man dies ändern würde.

M. le Président. Danke, Arnold. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Je passe la parole à Matthieu Canevascini.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, merci pour la parole. La réforme qui vous est proposée, elle peut être financièrement neutre. Elle ne dit pas si demain les dépenses de la Corporation cantonale devront augmenter, ce qui entrainerait évidemment une augmentation des contributions des paroisses, ou au contraire diminuer, ou au contraire rester stables. Ça c'est notre Assemblée qui le décidera in fine et c'est le Conseil exécutif qui fera des propositions qui auront été discutées avec

l'ensemble des parties prenantes et c'est la Commission de gestion qui s'exprimera sur les propositions budgétaires qui seront proposées. La modification que nous vous proposons est une modification du système, sans dire si ça ira vers le haut ou vers le bas.

En revanche, il est clair que le système actuel bloque toute possibilité de réforme ou d'évolution substantielle de notre manière de fonctionner. Dans le système actuel, il n'y a même pas de débat possible. La réforme qu'on discute aujourd'hui va dans le sens d'une planification plus souple et plus organisée puisque faite sur la durée. Ça va donc plutôt dans le sens de ceux qui souhaiteraient pouvoir mener un débat, qui aujourd'hui est impossible. Sur le fond, ça va dans le bon sens par rapport à l'intervention que vous venez de faire.

La commission RFin s'est aussi posé la question de supprimer complètement le frein aux dépenses. On a posé tous les scénarios. C'est forcément une sorte de compromis. D'un côté, le Conseil exécutif aimerait dépenser plus. C'est son rôle. Et beaucoup de délégués des paroisses souhaitent qu'on ne dépense pas plus. Il y a forcément la nécessité d'un compromis. A partir du moment où, dans notre système, les rentrées fiscales entrent uniquement à un seul niveau, en l'occurrence au niveau paroissial, on doit forcément avoir à un moment donné une règle qui détermine l'équilibre entre les deux.

Deuxième remarque au sujet du titre. Le terme de « frein », nous l'avons repris. C'est la correction d'un étiquetage qui était faux avant. Nous n'avons pas modifié le terme de « frein » car vraisemblablement ça aurait fait très peur aux paroisses. Tous les partisans au frein auraient pris peur. Peut-être à raison, peut-être à tort ? Je pense que ce titre est inadéquat parce que le calcul des contributions des paroisses c'est un des sujets qui est traité par notre Statut. Si on parle de calcul pour parler des contributions, on risque de créer une confusion. La Commission maintient sa proposition avec l'étiquette « frein aux contributions ».

M. le Président. Merci beaucoup, Matthieu.

Herr Mario Amacker. Sehr geehrtes Präsidium, geehrte Kolleginnen und Kollegen, dann würde ich gern einen Alternativvorschlag einbringen. Statt «Bemessung» würde ich einfach «Beitragslimite» einfügen. Das entspricht am besten der Beschreibung in der Position 1 von diesem Artikel. Das ist auch der Begriff, den Matthieu vorher verwendet hat.

M. le Président. Il y a un nouveau problème sémantique. Est-ce qu'on peut réformer une limite ? Matthieu l'a très bien expliqué. Le terme « frein » est hérité de l'état antérieur des normes et textes en vigueur. En regardant l'article 70, soit l'article qui précède celui dont on parle, on s'aperçoit qu'il est intitulé « calcul de la contribution de base de chaque paroisse ». Das ist, was wortgemäss im Vorschlag von Herrn Etlin drin ist.

Je propose de mettre au vote la proposition de M. Etlin en rappelant ce que le vice-président vient de dire, à savoir que le calcul est référencé à l'article 70 et que l'article 71 parle du frein. Est-ce que Mario, tu maintiens ta proposition ? (Antwort: Ja)

Mme Valentine Murith. J'aimerais juste rappeler que la Commission, dont je fais partie, comprend des francophones et des alémaniques. Comme l'a révélé notre Président, on a vraiment été très fidèles et très présents, pendant de longues séances. On a discuté sur les traductions, le vocabulaire, les particularités, extrêmement longtemps, jusqu'au bout de la réflexion. Personnellement je trouve un peu dommage que là, aujourd'hui, il y ait une autre proposition qui arrive. Cela aurait pu être fait avant. Je vous signale que la RFin se voit tous les 15 jours depuis 2 ans. L'occasion était donnée de faire des propositions avant.

M. le Président. Une proposition peut évidemment arriver à tout moment, mais merci de rappel du travail sérieux qui a été effectué par la commission. Je pense que les deux propositions vont dans le même sens. Linguistiquement, c'est plus simple de garder celle de M. Etlin qui ne changera rien à l'article. Pour la technique du vote électronique, nous procédons de la manière la plus simple. Vous voyez la nouvelle dénomination proposée à l'écran : Calcul des contributions. Beitragsbemessung.

Celles et ceux qui soutiennent le changement de la dénomination à l'article 71 votent OUI. Celles et ceux qui soutiennent la proposition originale de la commission votent NON.

Le vote est ouvert. Le vote est terminé.

Vous avez rejeté la proposition de M. Etlin avec 30 voix. L'intitulé reste donc « frein aux contributions ».

Est-ce qu'il y a d'autres propositions de modifications, prises de paroles sur les deux articles ?

Cela n'est pas le cas.

On confirme dès lors, en deuxième lecture, cette réforme que nous avons longuement discutée et qui a été très bien préparée en commission.

Vous voyez à l'écran les instructions pour le vote global de la deuxième lecture.

Le vote est ouvert. Le vote est terminé.

Vous avez approuvé la réforme proposée à l'unanimité, avec 44 voix, en deuxième lecture.

d) Vote final

d) Schlussabstimmung

M. le Président. Nous pouvons dès lors passer au vote final.

Le Président lit le décret.

Pas de remarques.

La question du vote s'affiche. Le vote est ouvert. Le vote est terminé.

Vous avez approuvé à l'unanimité la modification du Statut, soit avec 44 voix. Merci beaucoup.

PAUSE

6. Règlement sur le frein aux contributions

6. Reglement über die Beitragsbremse

a) Position de la Commission RFin

a) Stellungnahme der Kommission RFin

M. le Président. Sehr geehrte Damen und Herren, liebe Anwesende, es geht jetzt darum, die Revision des Statuts umzusetzen, mit den notwendigen reglementarischen Anpassungen, respektive mit der Adoption eines spezifischen Reglements. Ich habe die Freude, für die Stellungnahme der Kommission RFin, das Wort an Matthieu Canevascini zu übergeben.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, merci pour la parole. Puisque le Statut a maintenant été adopté, il faut qu'on adopte le Règlement d'application qui est mentionné à l'art. 71 al. 3 du Statut modifié.

C'est l'image que j'ai trouvée. Vous avez devant vous Don Diego della Vega et Zorro. C'est une image pour expliquer quel est le rôle du Règlement qui vous est présenté aujourd'hui, qui est de nature essentiellement technique.

Le frein aux contributions, nouvelle formule, se fonde sur un plan financier. Le plan financier dans le langage des collectivités publiques, c'est un instrument relativement souple qui est en règle générale présenté par l'exécutif. Le législatif en prend connaissance et ça sert de fil rouge à la planification financière d'une collectivité publique sur un certain temps. Nous ne l'avons pas encore, mais nous l'aurons dans le futur Règlement sur les finances que la Commission RFin est en train de préparer. Il n'est pas encore prêt à être présenté à l'Assemblée, mais il est déjà rédigé. On sait par conséquent ce qu'il y aura dans ce règlement, pas dans le détail, mais dans les grandes lignes. Sur le plan financier ça sera pour l'ensemble des corporations ecclésiastiques un instrument relativement souple.

Dans le cadre de la Corporation cantonale, le plan financier a une fonction supplémentaire. Il a aussi la fonction de planification sur la durée, de manière générale. Et dans cette dimension-là il est aussi un instrument souple et il suivra la même règle que pour toutes les autres corporations ecclésiastiques. Ça c'est « Don Diego della Vega », si on veut.

Et puis, ça c'est particulier au plan financier de la Corporation cantonale, il a un certain nombre de pouvoirs spéciaux. C'est si vous voulez la version « Zorro ». Ce que nous allons étudier aujourd'hui, c'est le costume de Zorro qui permet au plan financier de la Corporation cantonale de faire office de frein aux contributions. Donc ce sont ces pouvoirs spéciaux particuliers. Une petite remarque, ce sera un règlement séparé, mais à moyen terme, dans l'esprit de la Commission, si l'Assemblée le souhaite, on intégrera ça dans le Règlement sur les finances. La Commission RFin pense que c'est préférable de laisser le costume de « Zorro » dans un règlement spécifique, c'est-à-dire le Règlement qu'on va adopter aujourd'hui.

Ce règlement spécifique il est extrêmement technique, assez peu compréhensible pour ceux qui ne s'intéressent pas spécifiquement au frein aux contributions et donc il est inutile d'alourdir le futur Règlement sur les finances, qui lui sera l'instrument de travail de beaucoup de gens dans les paroisses.

Ces dispositions d'application du frein aux contributions nous concernent tous, mais comme outil de travail concerneront le Conseil exécutif et les collaborateurs chargés de préparer les documents financiers, la Commission de gestion et quelques-uns parmi nous, qui sont les rapporteurs de groupe et qui vont dans les derniers détails. Pour le reste, notamment au niveau des paroisses, ce document n'est pas du tout un instrument de travail. Il est préférable de laisser ces dispositions dans un règlement séparé plutôt que d'alourdir le Règlement des finances. C'est dans ce sens-là qu'on a fait un règlement « costume de Zorro » qui se greffe sur l'autre, mais qui a cette dimension séparée.

Dans votre documentation vous avez notre rapport, qui habituellement ne dépasse pas quatre pages, et qui vous présente une synthèse des discussions menées pour chaque disposition, de sorte qu'il en reste une trace et que demain on puisse faire référence à cela s'il y a une hésitation quant à l'interprétation de l'une ou l'autre disposition. Le rapport est donc plus long que d'habitude pour cette

raison-là. Je ne vais pas reprendre toutes les dispositions dans la présentation maintenant, mais uniquement les aspects les plus importants.

Les aspects les plus importants c'est la période et la durée, donc l'art. 2 du Règlement. Les paramètres-clés, dont on a déjà discuté, on vous les a déjà présentés dans le rapport de la révision du Statut, bien qu'ils figurent dans le Règlement. Troisième élément important, la procédure d'adoption et de modification et c'est là qu'intervient la majorité qualifiée, soit la majorité des 2/3. Et puis un quatrième point sur le référendum financier.

Période et durée du plan financier, avec toutefois un décalage d'un an par rapport à la législature. Dans notre système, le Conseil exécutif est élu en décembre, en même temps que l'Assemblée constitutive. La première année de la législature est ainsi préparée par le Conseil exécutif sortant et voté par l'Assemblée sortante, alors qu'ils vont être exécutés par le Conseil exécutif et l'Assemblée entrantes.

On a repris ce système pour le plan financier. Durant la première année de la législature, le Conseil exécutif et l'Assemblée travaillent encore avec le budget adopté par l'Assemblée précédente et logiquement le plan financier qui avait été adopté par l'Assemblée précédente. Pendant la première année on travaille à l'élaboration du plan financier qui peut être coordonné avec le programme de législature du Conseil exécutif et tous ces documents sont ensuite présentés à la fin de la première année à la nouvelle Assemblée qui les adopte, de telle sorte que la première année est une année de travail et donc on vit encore sous le plan financier de l'année précédente. Le plan financier et la législature ont la même durée, mais avec ce décalage d'une année.

Petite remarque, le plan financier aura parfois une durée différente. Un cas de figure pourrait être un problème avec un vote de l'Assemblée. Si on doit adopter un plan financier en cours de législature, il n'aura pas la durée de cinq ans. Le plan financier, et c'est ça qui est important, se terminera toujours à la fin de la première année de la législature. S'il devait être adopté en année 4, il durera jusqu'à l'année 6. Ce qu'on ne veut pas, c'est finalement un plan financier qui serait adopté au milieu de la législature, ce qui fausserait tout le système. Le deuxième cas de figure dans lequel le plan financier pourrait être adopté en cours de législature, on va en parler tout à l'heure, c'est en cas de référendum financier.

Au niveau des paramètres-clés, on retrouve les paramètres dont on a déjà discuté plusieurs fois. Ils figuraient déjà dans le mandat que l'Assemblée a adopté en juin 2024. Le plan financier test y relatif a été présenté à l'Assemblée en décembre dernier. Les paramètres figuraient aussi dans le rapport qui vous a été présenté pour la réforme du Statut.

Les paramètres-clés sont au nombre de trois. Il y en avait autrefois quatre et vous verrez pourquoi. Il s'agit du terme en rouge. Le premier paramètre, ce sont les contributions demandées aux paroisses pour la première année. Le deuxième paramètre, ce sont les contributions demandées aux paroisses pour la dernière année. Finalement, le troisième paramètre, la marge de fluctuation qui est autorisée pour le Conseil exécutif.

Initialement il y avait un quatrième paramètre, qui était le total des contributions des paroisses, qui aurait permis un système de yoyo, si je peux dire ainsi. C'est-à-dire une année élevée, une année basse, et ainsi de suite. En reprenant les choses, la Commission a estimé que cela n'était pas souhaitable. Nous avons par conséquent ajouté une condition supplémentaire que vous voyez en rouge à l'écran. Il s'agit du principe que les contributions des paroisses doivent être linéaires. Elles peuvent être montantes, elles peuvent être descendantes ou stables, en revanche elles ne peuvent pas jouer les montagnes russes. A partir du moment où on fixe cette règle-là, les contributions des paroisses sont mathématiquement déterminées, par le début et la fin et la courbe linéaire et donc on n'a plus besoin de fixer un montant maximal qui est de toute façon déterminé par les mathématiques.

Voilà les paramètres-clés qui déterminent les contributions des paroisses et avec la marge de fluctuation qui permet de remplir le mandat statutaire, à savoir de maintenir la stabilité des contributions des paroisses, stabilité par rapport au plan. Le plan peut prévoir des contributions des paroisses qui augmentent ou qui diminuent d'année en année, pourvu que ce soit linéaire.

Une fois votées, et sous réserve d'une modification dont on va parler, les contributions des paroisses seront stables sur l'ensemble de la législature. La législature +1 puisque le plan financier est décalé d'une année par rapport à la législature.

S'agissant de l'adoption du plan financier, la logique pourrait vouloir dire que, le budget étant basé sur le plan financier quinquennal, on adopte d'abord le plan financier, ensuite on prépare le budget, y compris le premier budget et on l'adopte. Le test que nous avons fait à ce sujet a été extrêmement instructif car on s'est aperçu que ça ne marche pas comme ça. L'ensemble des personnes qui se sont penchées sur ce sujet, aussi bien au sein du Conseil exécutif qu'au sein de la Commission de gestion, ont constaté que pour vraiment évaluer le plan financier, pour même faire le plan financier, il faut faire simultanément le premier budget. Donc on a prévu dans le Règlement la possibilité, car il n'y a pas de raison de l'empêcher, d'une adoption du plan financier avant le premier budget. En pratique ce sera toutefois simultané au budget, voire après le premier budget. Ça peut paraître illogique, mais c'est le résultat de l'expérience pratique. Pour pouvoir vraiment bien comprendre le plan financier, il faut avoir le premier budget.

Pourquoi est-ce que le plan financier peut être adopté après ou simultanément ? C'est là le deuxième point concernant l'adoption. Le plan financier pourra être adopté, selon une procédure rapide, après une lecture, s'il paraît d'emblée qu'il n'y aura pas de grandes discussions prévisibles à l'Assemblée. Et comment on peut prévoir les discussions à l'Assemblée ? S'agissant de la procédure financière, il y a tout un travail de préparation et la Commission de gestion qui examine le projet. On peut dire que si au sein de la Commission de gestion il y a une unanimité, il ne paraît pas forcément utile de prévoir plusieurs lectures du plan financier, alors que vraisemblablement il n'y aura pas un grand débat. On peut donc utiliser une procédure rapide et dans ce cas-là il faut imaginer le plan financier adopté à l'Assemblée de décembre de la première année de la législature, avec le premier budget de la période du plan financier.

Mais il est tout aussi possible, notamment si on veut faire des réformes, que le plan financier suscite de grandes discussions. Dans ce cas-là, la procédure qui sera utilisée, c'est la procédure qu'on connaît pour les règlements, soit deux lectures au minimum, voire une troisième lecture si nécessaire. Cela veut dire que le plan financier ne sera pas adopté tout de suite. Il sera adopté postérieurement au premier budget.

Il était très important pour la Commission RFin de ne pas répéter les erreurs du passé. Nous avons vu tout à l'heure qu'une des faiblesses du système actuel est le fait de tuer le débat. L'Assemblée hausse ou pas le taux de frein aux dépenses. Si elle ne le hausse pas, il n'y a pas de budget et c'est la crise. Donc il n'y a pas vraiment de débat ou le débat est biaisé. Là, nous voulions que, au contraire, le débat soit possible, si l'Assemblée souhaite une modification du plan financier. Le Règlement est donc relativement souple et prévoit une limite qui dit que le plan financier doit être adopté la deuxième année de la législature. Ça peut être au début ou à la fin. En d'autres termes, le deuxième budget doit être postérieur au plan financier. Mais ça laisse potentiellement toute une année, ce qui laisse le temps pour faire le débat, de la manière dont on le souhaite. On ne peut pas dire, et je pense que dans la pratique ça sera plutôt l'exception que le plan financier prenne autant de temps pour être adopté, mais l'idée est de minimiser la pression temporelle pour éliminer en quelque sorte ce chantage de l'urgence qu'on a pu connaître dans le passé.

S'agissant des modifications de plan financier, le principe est réglé par le Statut qu'on vient d'adopter. Il faut juste préciser le terme de « majorité qualifiée ». Ça sera la majorité des deux tiers des votants. C'est exactement le même système que les votes de notre Assemblée et le Règlement reprend exactement les termes du Règlement de l'Assemblée sur ce point, mais évidemment ce qui change, c'est que pour les décisions normales de notre Assemblée, c'est la majorité simple qui prévaut. Pour la modification du plan financier, c'est la majorité des deux tiers.

Dernier point, c'est la question du référendum financier et l'essentiel c'est que, rien ne change ! Aujourd'hui les paroisses ont la possibilité de lancer un référendum contre le budget que la Corporation cantonale a établi dans les 90 jours. Et elles auront, à l'avenir, exactement les mêmes possibilités chaque année, malgré la réforme. Pour arriver à ce résultat, sauf l'art. 113 du Règlement

sur l'exercice des droits politiques ecclésiastiques, parce que si on ne changeait absolument rien, en cas de référendum concernant le budget, et le référendum aurait avec 99.9% de chances pour motif les contributions des paroisses, le plan financier serait annulé. L'Assemblée devrait alors élaborer un nouveau plan financier qui lui permettrait de tenir compte de la volonté populaire qui aura été exprimée, vraisemblablement de refus du budget en raison de la contribution des paroisses. Et donc le référendum financier, avec cette modification, n'est pas touché, ne change pas, par rapport au système actuel.

Voilà quelques remarques sur les dispositions les plus caractéristiques du Règlement. Je vous remercie, chers collègues, de votre attention. M. le Président, je vous rends la parole.

M. le Président. Vielen Dank, Herr Vize-Präsident. Ich erteile das Wort dem Vertreter des Exekutivrats, Herrn Marc Joye.

b) Position du Conseil exécutif

b) Stellungnahme des Exekutivrats.

M. Marc Joye. Monsieur le Président, chers collègues, merci beaucoup pour ces explications. Là aussi le Conseil exécutif n'a pas grand-chose à ajouter. Je n'ai pas toujours très bien compris les explications avec Zorro, mais peut-être que Matthieu pourra m'expliquer après.

Pour le reste, je crois que c'était suffisamment clair. C'est un sujet assez indigeste, mais qui nous donne beaucoup d'avantages dans le but de simplifier et qui donne une stabilité aux paroisses. On peut mieux planifier les dépenses futures, grâce au plan quinquennal, qui ne s'appelle plus quinquennal, mais quand même sur les cinq prochaines années. Il offre aussi la même protection qu'avant aux paroisses, dans le sens que le budget est quand même accepté chaque année, indépendamment du plan, donc il n'y a pas de diminution de la protection pour les paroisses. Et il offre aussi une certaine flexibilité puisque ce budget peut être modifié. C'est prévu à l'art. 8 à certaines conditions qui sont assez restrictives, en particulier avec un vote qualifié. Mais bien entendu qu'on doit pouvoir modifier un plan en fonction des événements qui peuvent changer.

Donc beaucoup de points positifs pour ce Règlement que nous vous invitons bien sûr à étudier, puisque c'est une première lecture, respectivement à approuver par la suite.

Merci.

c) Débat et vote sur l'entrée en matière

c) Eintretensdebatte und Abstimmung

M. le Président. Sie erhalten jetzt das Wort für Bemerkungen und Rückfragen. Sagen Sie bei Wortmeldungen bitte jeweils, ob Sie auf das Reglement eintreten, denn das ist das wichtigste Signal in diesem Moment der Versammlung.

Ich eröffne die Diskussion. Wenn es keine Wortmeldungen gibt, wird das Eintreten als gegeben angenommen.

d) Discussion de détail et vote – 1ère lecture

d) Detaildiskussion und Abstimmung – 1. Lesung

M. le Président. Wir starten in die Detaildiskussion. Sie haben die Dokumente in deutscher und französischer Sprache vor sich. Wir diskutieren und stimmen ab über das Reglement über die Beitragsbremse.

Der Präsident liest das Reglement über die Beitragsbremse (BBR).

Frau Bettina Gruber Haberditz. Vielleicht würde es Sinn machen, bei Artikel 3 Absatz b) und Absatz c) die gleiche Terminologie zu verwenden. Einmal steht «Periode» und einmal «Betrachtungszeitraum», zumindest auf Deutsch. Auf Französisch kann ich es nicht beurteilen.

M. le Président. Ich nehme auch den französischen Text zur Hand. Es ist hier bereits harmonisiert.

Gibt es Einwände zu diesem Harmonisierungsvorschlag? Wenn nicht, können wir das so auf Deutsch harmonisieren, d.h. anstatt «Periode» wird «Betrachtungszeitraum» in diesen Artikel aufgenommen.

Der Präsident liest weiter.

Herr Arnold Schöpfer. Bei Artikel 4 Absatz 1 bitte das «s» von «Schlüsselparameters» streichen. Bei Absatz 2 bitte wie folgt korrigieren: «Jede Haushaltsbestimmung, die den zum Zeitpunkt ihrer Verabschiedung geltenden Schlüsselparametern widerspricht, ist annullierbar.»

Mme Valentine Murith. A l'article 3, alinéa 1, lettres a) et b), soit on ne met pas de « s » à « prévu » parce que ça se réfère au montant, ou il y a « es » parce qu'il se réfère aux contributions.

M. le Président. On reviendra sur ce point lors de la deuxième lecture pour savoir quelle version on retient.

M. Joachim Tedié. Au sujet de l'article 4, alinéa 2, pour que l'adoption soit annulable, il faut bien qu'une partie fasse la demande d'annulation. Est-ce que cette disposition est suffisante en elle-même ? Qui peut demander l'annulation si jamais il y a disposition contraire ?

M. Matthieu Canevascini. Merci pour la parole. M. le Président, chers collègues, une petite remarque avant de parler de l'annulabilité.

Vous avez pu remarquer que les membres de la Commission RFin aiment tellement débattre de ce Règlement qu'ils continuent le débat en dehors des séances. Il y a quelques petites coquilles dans le Règlement. La Présidence de l'Assemblée tenait à ce que la réforme soit votée relativement à l'avance pour qu'on ait le temps nécessaire de s'y adapter. Le Conseil exécutif, si j'ai bien compris, ne va pas rendre la modification du Statut obligatoire dès cette année. On voulait tout de même que l'Assemblée puisse voter avec une certaine avance le Règlement. C'est un peu la course contre la montre pour vous le soumettre aujourd'hui. Ceci explique cela.

Les petites corrections de forme seront évidemment faites et on fera une nouvelle version qui sera distribuée pour la deuxième lecture.

La question qui est posée par notre collègue, on s'est posé la question si les dispositions d'un budget qui seraient contraires au plan financier sont nulles d'emblée ou est-ce qu'elles sont seulement annulables, et si elles sont annulables, il faut effectivement quelqu'un qui en fait la demande ? Si personne n'en fait la demande, même si elles sont contraires au plan financier, elles sont valables.

La Commission RFin a opté pour la deuxième variante en raison de la sécurité du droit, sachant que si les contributions des paroisses prévues dans le budget sont contraires au plan financier, il y a très peu de chances que personne ne s'en aperçoive. La Commission de gestion et les délégués des paroisses auront très vite fait de comparer les chiffres et dans ce cas-là, il y a peu de chances qu'au sein de l'Assemblée une telle bévue puisse être commise. Si on veut vraiment modifier les contributions des paroisses en cours de législature, il faut passer par un vote à la majorité des deux tiers.

En revanche, on pourrait imaginer, cela dépendra du plan financier qui sera mis en place qui pourrait être plus ou moins détaillé, que sur tel ou tel point, sans qu'on s'en soit véritablement aperçu, qu'il y ait une divergence entre le plan financier et le budget. Je n'imagine pas aujourd'hui quelle pourrait être cette divergence, mais par définition quand quelque chose est imprévu, on ne peut pas l'imager à l'avance. Et si on prévoyait dans cette disposition la nullité, il y aurait le risque un moment donné lorsque c'est constaté, qu'on doit faire marche arrière sur toute une série d'opérations financières qui ont été faites ou qui devraient être refaites. Bref, ça pourrait s'avérer compliqué.

L'idée est de dire que si l'Assemblée vote un budget qui est contraire au plan financier, mais que personne ne s'en aperçoit dans le délai prévu, c'est que probablement il s'agit un élément mineur et qu'il n'est pas fondamental. C'est beaucoup moins grave si c'est une incertitude juridique qui se prolonge dans le temps.

Encore une fois, si c'est une différence entre le plan financier et le budget, dont les points-clés sont les contributions des paroisses, il est quasi inimaginable que personne ne s'en aperçoive à la Commission

de gestion et à l'Assemblée. C'est pour cela qu'on a choisi l'annulabilité plutôt que la nullité dans cette disposition.

M. Joachim Tedie. Je me dis que l'œuvre humaine est par nature imparfaite, nous pouvons être dix dans une salle, mais qu'une situation nous échappe. Si nous prévoyons l'annulabilité, à mon sens, il est tout à fait logique que l'on prévoie également qui peut demander cette annulation. Si on prévoit l'annulabilité, mais qu'on ne prévoit pas le mécanisme de la voie d'action, c'est comme si on n'avait rien prévu.

M. le Président. Die Frage ist: Wer verlangt die Annullierung?

M. Matthieu Canevascini. Alors c'est une question très intéressante, mais qui ne concerne pas ce règlement-là. On a un règlement de procédure dans notre Assemblée qui prévoit qui et comment on peut faire recours auprès de la Commission juridictionnelle et le but du règlement d'application du frein aux contributions n'est pas de modifier cet équilibre institutionnel. Donc il faudra voir en fonction de l'application de ce règlement.

A priori, les personnes touchées par la mesure pourront faire recours. Si ça devait concerner les contributions des paroisses, en toute logique les paroisses pourraient faire recours. Ça m'étonnerait beaucoup, comme je viens de le dire, qu'il pourrait y avoir un écart de ce point de vue-là. Pour le reste tout dépendra de la différence qu'il y a effectivement entre le budget et le plan financier. Comme on parle d'une situation qui est par définition imprévue, il m'est difficile de vous donner un exemple de ce qui pourrait se passer. Si je connaissais l'exemple et que je connaissais un risque, on le résoudrait dans le Règlement. A priori les risques de divergence sont très faibles, mais on ne peut pas complètement exclure qu'ils existent. Dans ce cas-là, la formule de l'annulabilité fait qu'avec le temps, la mesure, en soi illégale, est validée et c'est ce qu'on souhaite pour éviter toute incertitude juridique.

M. le Président. Das hat ohne Zweifel in der Kommission die meiste Zeit beansprucht. Ich danke der Kommission, dass sie das sehr gut analysiert hat. Die Frage von Herrn Tedie war: Wer kann das? Unabhängig von der Frage, ob es annulliert oder annullierbar ist. Diese Fälle sind bereits vorgesehen im Reglement und im Statut. Man kann rekurrieren. Das kann eine Pfarrei oder es können mehrere Pfarreien sein, je nach Fall und je nach dem, um welchen Teil des Budgets es gehen würde. Diese Fälle sind jedoch in den Reglementen vorgesehen.

Gibt es weitere Fragen zu diesem Artikel? Wenn dies nicht der Fall ist, gilt er als angenommen mit der Bereinigung der verschiedenen Fragen.

Der Präsident liest weiter.

Mme Geneviève Kaninda. Vous pouvez juste expliquer le « ...ou de la deuxième année » puisqu'au deuxième budget le plan devait être validé, soit la première ligne de l'art. 7, alinéa 1.

M. Matthieu Canevascini. C'est effectivement cette disposition qui est concrétisée ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir que le plan financier peut être adopté pendant la première année, mais plus vraisemblablement il sera proposé dans sa première version à l'Assemblée de décembre et en cas de plusieurs lectures, à nouveau en mars de l'année suivante. Ce processus, en cas de besoin, peut se prolonger jusqu'à la fin de la deuxième année de la législature, de telle sorte que le plan financier doit être adopté avant ou simultanément si on veut. Ça sera alors à l'ordre du jour de la dernière Assemblée de la deuxième année, avec le deuxième budget de la législature. Ça c'est la dernière limite.

Cette disposition concrétise le principe qui a été présenté tout à l'heure de façon synthétique.

M. le Président. Gibt es weitere Fragen zu Artikel 7? Das ist nicht der Fall. Artikel 7 ist angenommen.

Der Präsident liest weiter.

M. le Président. Artikel 9 Absatz 2, Punkt a): Der zweite Satz soll gestrichen werden, denn es handelt sich um eine Wiederholung des Punktes c). Es hat zwei Absätze Nr. 2. Der zweite Absatz 2 sollte die Nr. 3 tragen. Gibt es weitere Fragen zu Artikel 9?

Der Präsident liest weiter.

Artikel 10: Die Bezeichnung Bischofsvikare ist noch ein kleines Problem aber darüber schauen wir hinweg.

Herr Arnold Schöpfer. Wir haben dies in der deutschen Fraktion besprochen. Man könnte dies wie folgt anpassen: «...die Bischofsvikare oder die bischöflichen Beauftragten beteiligt.» Dann hätte man das bereits für die Zukunft angepasst.

M. le Président. Damit haben wir eine Reglementsänderung innerhalb einer Reglementsänderung. Müssen wir zuerst das Ursprungsreglement ändern? Das wird eigentlich damit gleich erledigt. Wir können tatsächlich diesen Vorschlag hier unterbreiten. Es würde dann heissen: «...die Bischofsvikare und/oder Vertreterinnen oder Vertreter des Bischofs beteiligt».

En français ça donnerait à la lettre b) tout en bas de l'article 10 : « ...les Vicaires épiscopaux et/ou les représentants ou représentantes de l'Évêque ».

M. Matthieu Canevascini. Comme l'a dit Arnold, cette question a été discutée par la Commission. On a repris dans chaque cas le texte de la disposition modifiée, mais évidemment, comme vous l'avez compris, c'est qu'on ajoute le mot « Finanzplan » ou « plan financier », ici sous compétence du Conseil exécutif.

Il y a un toilettage de nos règlements et du Statut qui doit être fait pour tenir compte du fait qu'il n'y a plus seulement la possibilité de Vicaires épiscopaux, mais d'autres formules possibles, et c'est même aujourd'hui « les autres formes possibles » qui sont utilisées. Ce travail ne pouvait pas être fait en même temps que la modification du règlement sur le frein aux contributions.

La Commission n'a pas d'avis sur la question. Soit on laisse la formulation actuelle, ou on procède à l'adaptation, à titre de poisson-pilote de futurs changements. Dans tous les cas il faudra faire un toilettage de ces différents règlements. Le terme de « Vicaires épiscopaux » apparaît un peu partout dans le Règlement sur le Conseil exécutif. Il faudra faire ce toilettage pour s'adapter à la nouvelle réalité des choses.

M. le Président. Vielen Dank, Herr Vize-Präsident. Der Vorschlag von Arnold Schöpfer steht folglich, dass man hier bereits in dieser kleinen Revision die Beauftragten des Bischofs erwähnt. Wenn keine Wortmeldungen gegen diesen Vorschlag im Raum stehen, gehe ich davon aus, dass sie damit einverstanden sind. Damit ist auch Artikel 10 mit dieser Änderung angenommen.

Der Präsident liest weiter. Pas d'autres commentaires/keine weiteren Bemerkungen.

Wir kommen zur Schlussabstimmung des Reglementsentwurfs in der 1. Lesung: Stimmen Sie dem Reglement über die Beitragsbremse zu?

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem Reglement in der 1. Lesung mit 43 Stimmen einstimmig zugestimmt. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

7. Révision partielle du Règlement concernant la procédure et la juridiction administratives ecclésiastiques – 1^{ère} lecture

7. Reglement über die kirchliche Verwaltungsrechtspflege – 1. Lesung

a) Position du Conseil exécutif

a) Stellungnahme des Exekutivrats

M. le Président. Il s'agit d'une minime correction de ce règlement. Si l'Assemblée est d'accord, nous pouvons faire tout de suite la deuxième lecture. Je donne la parole au vice-président du Conseil exécutif.

M. Benoît Sansonnens. Mesdames et Messieurs, chers délégués, je n'entends pas faire un long discours sur la révision partielle du Règlement concernant la procédure et la juridiction administratives ecclésiastiques.

Je me permets dès lors de vous présenter un schéma qui est dès lors clair.

En effet, actuellement en matière d'impôt ecclésiastique prélevé par une paroisse, il n'y a pas d'instance susceptible de juger le recours d'un citoyen après la décision sur réclamation rendue par la paroisse concernée. Cela n'est pas admissible eu égard à la loi sur le Tribunal fédéral qui prescrit que l'on fasse appel à une instance cantonale supérieure.

Nous pouvons donc résoudre ce conflit négatif de compétence, en instaurant la Commission juridictionnelle comme organe supérieur, pour connaître les recours contre les décisions sur réclamation des paroisses. Cette Commission, de par sa composition et par sa fonction, peut et doit être considérée comme une autorité supérieure de dernière instance. Je vous remercie.

b) Position de la Présidence de l'Assemblée et débat sur l'entrée en matière

b) Stellungnahme des Präsidiums der Versammlung und Eintretensdebatte

M. le Président. Il s'agit d'une révision qui touche la procédure. La position de la Présidence est de suivre la proposition du Conseil exécutif afin de simplifier la procédure. J'ouvre le débat sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des questions, demandes de précision ou avis divergents ? Si tel n'est pas le cas, l'entrée en matière est acquise. Nous passons à la discussion de détail et au vote.

c) Discussion de détail et vote – 1^{ère} lecture

c) Detaildiskussion und Abstimmung – 1. Lesung

M. le Président. Je fais à nouveau la lecture du texte qui nous est soumis pour décision.

Le Président lit le règlement.

Frau Bettina Gruber Haberditz. In der deutschen Version von Artikel 2 ist der Internetlink falsch geschrieben. Es sollte www.kath-fr.ch heissen.

M. le Président. Cette correction rédactionnelle va être prise en compte.

Herr Melchior Etlin. In Artikel 3 der deutschen Version: «Der Exekutivrat wird mit dem Vollzug dieses Reglements und seiner Inkraftsetzung beauftragt».

M. le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Sinon, ces deux articles sont considérées comme adoptés avec les corrections. Nous passons passe au vote.

Approuvez-vous la révision partielle du Règlement concernant la procédure et la juridiction administratives ecclésiastiques ?

Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Vous avez approuvé la révision en 1^e lecture à l'unanimité avec 46 voix.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on passe directement à la deuxième lecture ? J'ouvre le débat d'entrée en matière. Y a-t-il des questions ou remarques ? Ce n'est pas le cas.

Le vote final est ouvert. Le vote est fermé.

Vous avez approuvé cette révision en 2^e lecture à l'unanimité avec 47 voix.

8. Divers

8. Varia

- a) **Dates de l'Assemblée 2026**
- a) **Versammlungsdatum 2026**

M. le Président. Sie finden unten auf der Einladung und der Traktandenliste die Daten der Versammlungen 2026. Es handelt sich um:

13. Dezember 2025

14. März 2026

13. Juni 2026

3. Oktober 2026

12. Dezember 2026

Gibt es Wortmeldungen?

Mme Gaby Rotzetter. M. le Président, chers collègues, le 31 juillet 2025, nos paroisses ont reçu un courriel de M. Neuhaus, secrétaire général, avec des nouvelles directives sur les contributions financières pour les demandes des services pastoraux et directives en cas de sortie d'Église pour les paroisse du canton de Fribourg. Une première annexe, approuvée le 24 juin 2025 par le Conseil exécutif et les Représentantes de l'Évêque sous forme de recommandation, directives envisageables, et une deuxième annexe, approuvée le 15 juillet 2025, aussi par le Conseil exécutif et les Représentantes de l'Évêque, mais cette fois sous forme de directive. Directive à appliquer avec soin et discernement ou directive comme réglementation.

Jusqu'à présent, chaque UP a harmonisé avec soin et discernement la note de frais pour les célébrations des funérailles demandées par un parent proche du défunt sorti d'Église, considérant le respect de la famille en deuil et les charges d'utilisation de l'église paroissiale, frais d'infrastructures, administratives et autres, malgré que l'on ne respecte pas la décision du défunt.

Parmi les directives sur les funérailles des personnes qui ont quitté l'Église, il y a un montant forfaitaire de CHF 1'750.-. Néanmoins, c'est le conseil de paroisse qui pourrait accorder une réduction, dans des cas spécifiques.

Mais si un proche, parent au premier degré avec le défunt et membre de l'église demande les funérailles, elles seront gratuites. Donc, ce service sera toujours gratuit ?

M. le Président. Merci pour votre question., Madame Rotzetter. Je suggère que votre question soit discutée a part ou lors d'une prochaine Assemblée.

Mme Gaby Rotzetter. C'est une question du groupement Sarine.

M. le Président. Notre secrétaire général, M. Neuhaus, prend bonne note de la question et on reviendra avec une réponse en plénum, car elle peut intéresser tout le monde.

J'ai encore un point sous les Divers. Nous avons reçu une demande de soutien de la part d'une association qui distribue des bibles aux jeunes hommes et jeunes femmes qui font du service militaire en Suisse. J'ai promis au responsable de cette association de faire une communication au sein de notre Assemblée. Ce sont donc des bibles, des nouveaux testaments, qui sont distribués aux membres du service militaire suisse. Si quelqu'un a un cœur particulier pour les militaires, venez vers moi. J'ai une documentation et aussi quelques bibles aux couleurs militaires, en français et en allemand pour vous montrer de quoi il s'agit.

Mme Valentine Murith. M. le Président, chers collègues, comme je suis la grande râleuse de service et comme on en a beaucoup parlé avec le Président de l'Assemblée, je voulais le remercier pour cette séance dans laquelle il a vraiment respecté ce qu'il a dit. Il n'a pas changé de langue tout le temps. Grand merci c'était très agréable.

Je profite de remercier les deux déléguées de l'Évêque qui nous ont fait une présentation un peu dure, un peu violente, mais qui au moins a le mérite d'être claire et qui permet de savoir vers quoi on va. Et j'espère que la communication et la collaboration seront mis en priorité pour les jours, les semaines, les mois et les années à venir. Merci beaucoup.

b) Remerciements

b) Dankesworte

M. le Président. Merci pour ces paroles de remerciement auxquelles je me joins et que j'aimerais étendre aux collaboratrices et collaborateurs de l'Assemblée, en particulier à notre secrétaire Johanna Fasel qui a couru partout. Nous avons, aujourd'hui, un peu moins de personnel que d'habitude. Un grand merci à tous ceux qui ont aidé à préparer cette Assemblée.

Avant d'ouvrir l'apéritif, qui est prêt selon mes informations, nos remerciements chaleureux vont à la Ville de Fribourg respectivement à la Bourgeoisie, ainsi qu'au canton de Fribourg qui, avec leurs vignobles et récoltes, nous offrent le vin d'honneur.

9. 100^{ème} Assemblée – apéro commémoratif

9. 100. Versammlung – Gedenk-Apéro

M. le Président. Mesdames et Messieurs, je clos la 100^e session de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg et j'ouvre l'apéritif commémoratif en vous souhaitant un excellent dimanche.

Fin de la séance à 11.15 heures.

Ende der Sitzung, um 11.15 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Bernhard Altermatt

Johanna Fasel

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

Approuvé par l'Assemblée du 13.12.2025 / Genehmigt durch die Versammlung am 13.12.2025



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

Corporation cantonale
Assemblée
cec@cath-fr.ch